

CHARTRE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Les établissements de santé ont par leur vocation, leurs missions et leurs activités, une grande responsabilité et un devoir d'exemplarité dans la mise en place d'une stratégie de développement durable.

NOS ENGAGEMENTS ET ACTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE :

➤ Améliorer la gestion des déchets.

- Mise en place du tri sélectif :
 - le carton / le papier,
 - le plastique,
 - les ordures ménagères,
 - les piles (des containers à piles sont mis à votre disposition à l'accueil et au second étage face à l'ascenseur).
- Mise à disposition, dans chaque bureau, d'un bac permettant de favoriser le tri du papier.
- Évitez le gaspillage au niveau du papier, de l'encre, du matériel...
- Pensez à faire un recto-verso pour imprimer ou photocopier.
- L'impression en noir et blanc est enregistrée par défaut sur le copieur afin de limiter le gaspillage d'encre.

➤ Evoluer vers des achats éco-responsables.

- Intégration, quand cela est possible, des critères de développement durable dans les procédures d'achat (**appels d'offres et choix des fournisseurs**).
- Démarcher les divers fournisseurs pour utiliser des produits éco-labélisés.
- Favoriser les achats de produits recyclés ou recyclables (ex : **produits ménagers, papier toilette, papier pour s'essuyer les mains, fournitures administratives**).
- Achat d'une autolaveuse fonctionnant à l'eau (n'utilise pas de produits ménagers).
- Favoriser l'utilisation de produits sans emballages : **suppression des conditionnements jetables en restauration**.
- S'engager dans une démarche valorisant les produits de proximité et les fournisseurs locaux.
- La consultation des stocks est imposée avant toute commande.
- Acheter en toute responsabilité : traçabilité des achats, garanties des fournisseurs.
- Instaurer des relations durables, performantes et de proximité avec les fournisseurs.

➤ **Optimiser les transports.**

- Pensez au covoiturage qui permet d'économiser les dépenses de carburant, d'éviter de perdre du temps mais surtout de diminuer les embouteillages, les accidents et la pollution.

➤ **Etre acteur du progrès social.**

- Aide au sevrage tabagique.
- Assurer de bonnes conditions au travail et d'ambiance dans l'établissement.
- Être bienveillant et respectueux dans les relations avec les patients, les fournisseurs, les salariés, les collègues...
- Faire progresser les compétences, se former.
- Rendre compte, communiquer en interne et en externe.

➤ **Bâtiments :**

- Isolation thermique et phonique des fenêtres pour limiter les consommations d'énergie et favoriser le confort.
- Réalisation des travaux :
 - La collecte des déchets de chantier est organisée et suivie,
 - Des mesures de limitation des nuisances sonores du chantier existent,
 - Des mesures de lutte contre les infections nosocomiales sont mises en place pendant le chantier.

➤ **Maîtriser la consommation de l'eau.**

L'eau est une ressource naturelle que nous devons gérer afin qu'elle reste disponible pour les générations futures et pour qu'elle soit mieux partagée. Il est donc important de veiller à ne pas la gaspiller (**ne pas laisser couler l'eau, veiller à bien fermer les robinets...**). Cependant il est essentiel de ne pas négliger l'hygiène pour autant, qu'il s'agisse du lavage des mains ou des surfaces.

➤ **Maîtriser la consommation d'énergie.**

- Réalisation de diagnostics (audit énergétique).
- Installation d'ordinateurs équipés d'un système d'arrêt et de mise en veille automatique.
- Conclusion d'un contrat « Certificat équilibre » avec EDF permettant la production d'énergie à partir de sources renouvelables.
- Mise en place d'une politique de réduction de la consommation d'énergie :
 - **Ampoules basses consommations,**
 - **Installation de capteurs de présence,**
 - **Eclairage de nuit.**

CERTIFICATS
EQUILIBRE



Un audit énergétique a été cofinancé par l'union européenne. L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le fonds européen de développement régional.